

Image not found or type unknown



Gestion d'une copropriété avec interdiction de contact.

Par **jacques22**, le **26/11/2015** à **11:26**

Bonjour,

Je partage un immeuble avec une autre copropriétaire qui a emménagé après moi.
Non seulement elle n'a jamais voulu respecter le droit français comme je le lui demandais au profit du droit de son pays d'origine mais en plus elle a obtenu du tribunal correctionnel que je ne rentre plus en contact avec elle.
Du coup, elle refuse de payer quoique ce soit de la copropriété , laissant tout à ma charge.
Comment la contraindre à respecter le droit français?
Merci.